

Bureau d'innocuité des produits chimiques
Direction des aliments et de la nutrition
Santé Canada
251, promenade Sir Frederick Banting
Repère postal: 2201C
Ottawa, Ontario K1A 0K9
Canada

Le 27 janvier 2025

Dossier No: IS24122011

Ousseynou Dieye
Chimiste
Chemotec (PM) Inc
Courriel: Ousseynou.dieye@safeblend.com

Monsieur Dieye,

Objet : BULE - NETTOYANT SALLE DE BAIN (Green For Restrooms II Toilettes)

Ceci fait suite à votre courriel du 20 décembre 2024, dans lequel vous nous avez fait parvenir de l'information pour le produit ci-haut mentionné et vous demandiez notre opinion quant à son acceptabilité comme nettoyeur pour salle de bain dans les établissements alimentaires pour la compagnie Service Master.

Le produit tombe sous la catégorie (i) de la liste des produits exemptés qui figure dans les Directives de la Direction des Aliments (No.4) pour les soumissions des Additifs Indirects. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/legislation-lignes-directrices/document-reference/directives-relatives-demandes-additifs-indirects-directive-no-4-2010.html>
Donc il n'a pas besoin d'une lettre de "Non-objection" de notre part pour être utilisé dans les établissements alimentaires.

Bien que ce produit exempté ne fasse pas l'objet d'une évaluation par notre Bureau, les mesures suivantes doivent être observées :

1. Le produit doit porter une étiquette adéquate;
2. Le produit doit être rangé hors des secteurs où des aliments sont manipulés; et
3. Le produit ne doit pas contaminer les aliments directement ou indirectement lors de son utilisation et son entreposage.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

X 

Signed by: Scholten, Cynthia
Cynthia Scholten
Évaluatrice scientifique
Section des matériaux d'emballage
alimentaire et additifs indirects
Division de l'évaluation du danger des
produits chimiques pour la santé